

PRIM

Régulateur de fonds pour anti-graffiti



Description

PRIM est recommandé avant la mise en place d'une protection anti-graffiti permanente ou semi permanente.

PRIM stabilise les fonds bruts, isole les supports peints et évite d'éventuelles réactions de détrempe lors de l'application de la protection.

Les produits

- Polyvalence. Application sur la plupart des supports.




- Produits VEGA associés
- GRAF P et GRAF SP.

PRIM

Régulateur de fonds pour anti-graffiti



Consommation →

6 à 10 m²/L par couche.

Préparation des supports →

Les fonds doivent être secs et dépoussiérés.



Supports admissibles : appliquer en extérieur directement sur pierres, bétons, briques, enduits minéraux, surfaces peintes...



Supports exclus : ne pas appliquer sur des surfaces mouillées.

Mise en œuvre →



- ▶ **PRIM** est prêt à l'emploi.
- ▶ Sur une surface propre et sèche, appliquer à la brosse, au rouleau, pulvérisateur ou pistolet, en une couche à refus, tout en veillant à une application régulière sans surcharge.
- ▶ **PRIM** est sec au toucher au bout d'environ 1 h, et recouvrable après 24 h. Pour des supports très poreux, appliquer en 2 couches à 24 h d'intervalle. Nettoyer les outils à l'eau après application.

PRIM

Régulateur de fonds pour anti-graffiti



Conditions d'application : température d'utilisation : entre 8 °C et 30 °C.

Ne pas appliquer sur des supports chauds ou en plein soleil. Protéger les surfaces qui ne sont pas à traiter.



Conditionnement : 5 L et 20 L



Conservation : 1 an dans son emballage d'origine non ouvert à l'abri du gel et des fortes chaleurs.



Sécurité : le port de vêtements de travail couvrants, de lunettes et de gants de protection est très fortement recommandé. Consulter les informations et conseils de prudence sur l'emballage. Pour tous renseignements, veuillez consulter [la Fiche Données Sécurité](#).



Garantie : RC Fabricant



Caractéristiques :

Composition >

- ▶ Polymère en dispersion aqueuse
- ▶ Liquide opalescent

- ▶ Densité : 1,2
- ▶ Odeur faible



Performances : il permet de limiter la consommation des anti-graffitis **GRAF P** et **GRAF SP**.

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés à titre indicatif et correspondent à nos connaissances actuelles. Ils ne peuvent en aucun cas engager notre responsabilité en cas d'utilisation non conforme ou inadaptée de nos produits. Etant donné les multiples possibilités d'emploi, nos recommandations ne dispensent pas les utilisateurs d'effectuer leurs propres essais. Notre laboratoire et le service technique vous fourniront les renseignements que vous désirez et se tiennent à votre entière disposition.